

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 03/04/2023

Rapportu n°5

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

SERVIZIU FINANZE

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante.

Concernant **les dépenses de fonctionnement dans la construction budgétaire**, il peut être noté :

- Des charges à caractère générales (chapitre 011) qui sont prévues à un niveau égal au mandaté de 2022 et matérialisant la volonté municipale de contenir et rationaliser l'évolution des charges dans un contexte inflationniste (2.992.726,65 € de crédits nouveaux + 116.407,38 de restes à réaliser 2022). Le poste principal concerne la DSP pour les garderies, crèches et ALSH.
- Des charges de personnels (chapitre 012 = 4.988.631,13 €) en augmentation du fait de recrutements de cadres et de développement des services aux administrés avec comme origine, un constat tiré par la Chambre Régionale des Comptes sur la carence d'encadrement de la collectivité.
- Le chapitre 014 intègre le reversement de l'amende de carence de la loi SRU pour 134.767,34€, le prélèvement du FNGIR pour 400.628,00 € et le prélèvement du FPIC estimé à 79.461,00 €.
-

- Le chapitre 65 enregistre notamment la cotisation du SDIS en augmentation pour 203.311,00€. Il est à la hausse en raison d'une augmentation de la subvention versée au CCAS qui prévoit la prise en charge par ce dernier du salaire de l'agent affecté à cet établissement ainsi que les frais de fonctionnement induits par la mise en place prochaine de la Maison de Santé par le CCAS (163.820,00 €). 50.000,00 € sont prévus pour les créances admises en non-valeur et 81.000,00 € pour la subvention de fonctionnement du budget de la Caisse des Ecoles. Le montant des subventions allouées aux associations reste inchangé à 150.000,00 €.
- Le chapitre 66 (charges financières) enregistre les intérêts de la dette et le rattachement des ICNE pour 142.249,57 € (en augmentation en raison d'un prêt indexé sur Livret A).
- Le chapitre 67 enregistre une augmentation en prévision de dépenses exceptionnelles qui pourraient être réalisées sur 2023.
- 95.729,03 € sont budgétisés en dépenses imprévues de la section de fonctionnement (022).
- Enfin, Concernant les dépenses d'ordres, le virement à la section d'investissement (023) est prévu à hauteur de 900.000,00 € afin de restaurer la dynamique de la capacité d'épargne de la Ville et donc la capacité de désendettement. Le virement nécessaire en section d'investissement pour financer les amortissements des immobilisations (042) est inscrit pour 731.405,07 €.

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
011	Charges à caractère général	2.992.726,65
	Reports	116.407,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	4.988.631,13
014	Atténuation de produits	614.856,34
65	Autres charges de gestion courante	828.839,00
	Reports	4.188,00
66	Charges financières	142.249,57
67	Charges exceptionnelles	113.261,73
022	Dépenses imprévues	95.729,03
023	Virement à la section d'investissement	900.000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	731.405,07
	TOTAL	11.528.293,90

Concernant **les recettes de fonctionnement**, elles ont été prévues conformément au rapport d'orientation budgétaire déjà débattu en séance ordinaire du Conseil Municipal du 06/03/2023.

- Le chapitre 013 enregistre les remboursements de l'assurance du personnel (maladies et AT notamment), son inscription a été remontée à 130.000,00 € contre 100.000,00 au BP 2022 (réalisé 2022 : 140.386,64 €).
- Le chapitre 70 prévoit 606.400,00 € de produits des services et du domaine (648.221,52 € au CA 2022).
- Le chapitre 73 enregistre les hypothèses du ROB sur la fiscalité locale à savoir : pression fiscale stable sur la période avec reconduction des taux à l'identique pour 2023, avec une augmentation des bases calée sur l'inflation actuelle (+7,1%). Une augmentation de 500.000 € est prévue à la suite du travail accompli sur la fiscalité locale pour 2023 (augmentation des bases minimum de CFE et augmentation part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).
- Comme vu lors du ROB, il est prévu une augmentation pour les dotations de l'état (chapitre 74) suite aux annonces du gouvernement concernant les dotations aux collectivités locales (2.047.341,00 € en 2023 contre 1.999.261, 90 € en 2022).

- Le chapitre 75 embarque les prévisions de recettes pour la location des logements communaux.
- L'inscription du chapitre 77 (produits exceptionnels) à hauteur de 32.500,00 €.
- Pour le chapitre 042 en recettes, il est prévu d'immobiliser 100.000,00 € de travaux faits en régie et 719.200,90 € d'amortissement de subventions rattrapées (fin de l'opération de reprise des amortissements des subventions jamais réalisés par la commune cette année).

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
013	Atténuations de charges	130.000,00
70	Produits des services et du domaine	606.400,00
73	Impôts et taxes	6.687.550,00
74	Dotations, subventions et participations	2.106.941,00
	Reports (subventions fonctionnement CDC)	59.600,00
75	Autres produits de gestion courante	145.702,00
77	Produits exceptionnels	32.500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	819.200,90
002	Résultat reporté	1.000.000,00
	TOTAL	11.528.293,90

Concernant **les dépenses d'investissements**, elles enregistrent 6.732.077,94 € de nouvelles inscriptions à ajouter au Restes à réaliser de 2022 pour atteindre un total de dépenses dans la section d'investissement de 8.242.636,72 €. Ce total se décompose en 5.090.061,07 € de dépenses d'équipement réelles (chapitre 20+204+21) (3.579.502,29 € de crédits nouveaux et 1.510.558,78 € de reports), 250.374,60 € de dépenses financières (remboursement du capital emprunté principalement) et 2.902.201,05 € de dépenses d'ordre (719.200,90 € pour le dernier rattrapage de l'amortissement des subventions, 100.000,00 € pour les travaux en régie et 2.083.000,15 d'opérations patrimoniales pour les subventions qui avaient été enregistrées en subventions non amortissables). Les dépenses réelles d'équipement ont vocation à financer les principaux projets structurants en cours avec, entre autres : le lancement de la phase 1 des travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville (553.000,00 €), une enveloppe de 800.000,00 € de travaux de voirie, 421.300 € pour les travaux ruelle et lavoir du Centre Ancien, 535.300,00 € pour des travaux de sécurisation dans les écoles, 425.900,00 € pour le réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville, 322.000,00 € pour l'achat de matériel pour les services techniques,... Les études se poursuivent pour les grands projets (Pont Bevincu, Voie douce, Pôle de vie Ficabrana). Le chapitre 204 enregistre deux subventions d'équipements prévues pour l'OPH de Corse sur l'opération Catalina délibérée le 06 mars 2023 et une seconde pour le CCAS, dans le cadre de l'investissement nécessaire à la mise en place de la Maison de Santé. Le chapitre 10 concerne le virement des 1% de TAM perçue en 2022 à la CCMG.

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
20	Immobilisations incorporelles	648.000,00
	Reports	271.677,60
204	Subventions d'équipements versés	251.179,52
21	Immobilisations corporelles	2.680.322,77
	Reports	1.238.881,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	2.780,00
16	Emprunts et dettes assimilées	244.594,60
26	Participations et créances rattachées à des participation	3.000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	819.200,90
041	Opérations patrimoniales	2.083.000,15
	TOTAL	8.242.636,72

La section recettes d'investissement est financée sans aucun recours à l'emprunt, la Ville se désendette donc pour la troisième année consécutive. La section d'investissement est financée par 1.906.339,78€ d'excédent d'investissement 2022 reporté, un virement de la section de fonctionnement de 900.000,00 €, le virement de la section de fonctionnement pour l'amortissement pour 731.405,07 €. Le chapitre 10 finance la section à hauteur de 798.335,45 € (FCTVA + Taxe d'aménagement + excédent de fonctionnement capitalisé voté à l'affectation du résultat). Le chapitre 13, avec ses 997.581,89 € de restes à réaliser en subventions (Etat et CDC) enregistre 823.974,38 € de prévisions d'octroi de subventions en 2023. Enfin, une prévision de 2.000,00 € est ajoutée au chapitre 16 en recettes (pour l'enregistrement des cautions des différentes régies comptables de la Ville).

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition en €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1.906.339,78
021	Virement de la section de fonctionnement	900.000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	731.405,07
041	Opérations patrimoniales	2.083.000,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	402.459,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	395.876,45
165	Dépôts et cautionnements reçus	2.000,00
13	Subventions d'investissement	823.974,38
	Reports	997.581,89
	TOTAL	8.242.636,72



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 27 mars 2023 ;

Il sera donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget principal de la Commune, par chapitre, en section d'investissement et de fonctionnement.